

ABONNEMENT

Saumur
Un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Poste
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 MAI

Transmission de pouvoir

RÉPUBLIQUE ET MONARCHIE

C'est un des arguments favoris des républicains de prétendre qu'en République les transmissions de pouvoir s'opèrent sans secousses, tandis qu'il en est autrement sous les régimes monarchiques...

Il y a quelques semaines, la santé du Roi paraissant gravement compromise, on a sans secousses, sans donner aucun prétexte à l'opinion publique de s'inquiéter, pris les mesures nécessaires pour le royaume de Hollande...

Mais, depuis, les circonstances ont changé, le Roi s'est rétabli. On a sans plus de fracas retiré la loi de régence et le duc de Nassau est prêt à déposer les pouvoirs qu'on lui avait confiés.

Tout cela se fait sans troubles, sans que le pays ait aucun motif de s'inquiéter, sans qu'aucune difficulté soit soulevée par les intéressés.

Qu'on se figure ce qui se passerait actuellement en France si l'état de santé de M. Carnot l'obligeait à donner sa démission de Président de la République.

La comparaison n'a rien, de nous semble, qui soit de nature à affaiblir notre confiance dans les garanties que donnent à la sécurité publique les institutions monarchiques.

INFORMATIONS

POLITIQUE ANTIPATRIOTIQUE

Serait-il vrai que les lenteurs calculées de la Haute Cour de justice cacheraient un jeu n'ayant rien d'innocent?

Que le ministère, sachant combien pourrait être laborieuse la discussion du budget, grosse d'incidents de nature à provoquer une crise gouvernementale, baserait sur le fonctionnement de la Haute Cour l'impossibilité pour la Chambre de siéger?

Que, par suite, le vote du budget serait ajourné jusqu'à la veille des élections, escamoté en un tour de main, et les opportunistes assurés ainsi de diriger les élections générales suivant leur bon plaisir, au moyen des procédés en honneur dans cette petite Église autoritaire, infallible?

Politique « détestable et antipatriotique au premier chef », déclare un organe radical.

Est-ce une raison pour que les opportu-

nistes ne la mettent point en pratique? Leur politique d'aventures coloniales, dans les conditions où se trouve la France, étant données les appréhensions des puissances étrangères depuis cinq ans sur les complications redoutables que peut créer un incident imprévu, fût-elle moins « détestable et antipatriotique »?

L'AFFAIRE QUESNAY DE BEAUREPAIRE

On se demandait avant-hier, à la neuvième chambre du tribunal correctionnel de la Seine, si M. le procureur général Quesnay de Beurepaire n'avait point commis une de ces imprudences suprêmes qui coulent un homme sans rémission.

Les journaux poursuivis par ce magistrat tout récemment élevé à un poste éminent ont plaidé l'exception d'incompétence, tandis que le substitut invitait le tribunal à se déclarer compétent.

Ce n'est pas la première fois que pareil obstacle se présente, et il est déjà arrivé qu'un tribunal se déclare compétent sur l'heure et ordonne la discussion immédiate de l'affaire en cause.

Il est permis de supposer que M. Quesnay de Beurepaire espérait qu'il en serait ainsi, et que le procès, retenu par les juges, allait commencer sur le champ.

Et, contrairement à cette espérance, voici que le tribunal a remis à huitaine son jugement sur la question de compétence.

Sans doute, nous n'avons pas l'intention de préjuger la décision qui sera rendue par le tribunal, mais nous ne saurions nous empêcher de constater que le public a vu dans cet ajournement un échec pour les prétentions de M. Quesnay de Beurepaire. Aussi cet ajournement, qui ne répond guère aux impatiences de M. Quesnay de Beurepaire, est très commenté.

LA SAINT-PHILIPPE

Avant-hier soir a eu lieu, à la salle Wagram, à l'occasion de la Saint-Philippe, un grand banquet royaliste, présidé par M. Ferdinand Duval, ancien préfet de la Seine, membre du Conseil municipal de Paris.

Plus de mille personnes assistaient à cette réunion.

M. Ferdinand Duval a prononcé un éloquent discours, souligné fréquemment par d'unanimes applaudissements.

Il a montré la République offrant à l'Étranger, au lieu de la paix et de la tranquillité exigées par les circonstances, un procès politique, entamé et poursuivi malgré les lois qui régissent le droit commun, et, de plus, pour fêter l'anniversaire de la Révolution française, les républicains suppriment toutes les libertés qu'elle avait promises.

« La République, a dit en terminant l'orateur, ne peut nous offrir qu'un avenir de haines et de violences; la Monarchie seule peut donner le bonheur et la sécurité à la France. »

VEXATIONS RÉPUBLICAINES

M. Delafosse donne aux lecteurs du Matin des renseignements singulièrement instructifs sur les vexations exercées quotidiennement dans les petites villes et dans les cam-

pagnes par la coterie républicaine contre les conservateurs.

Ici, c'est un jeune homme que le Tribunal civil de Vire — un tribunal épuré, naturellement, — refuse d'admettre aux fonctions d'huissier, parce qu'il se vante hautement de ses opinions réactionnaires.

Nous avons d'ailleurs cité nous-mêmes plusieurs exemples d'hommes très honorables qu'on n'avait pas admis comme notaires parce qu'ils appartenaient à des familles conservatrices.

Ailleurs, c'est un jeune soldat qui demande à être dispensé du service comme soutien de famille, et auquel sa sous-préfecture refuse de délivrer le certificat attestant sa position parce que son père avait été chantre dans une église.

Là, c'est une receveuse des Postes qu'on veut révoquer parce qu'un conservateur qui l'avait connue jadis est allé un jour lui rendre visite.

Dans la petite commune d'Aunay, c'est un jeune notaire que le garde des sceaux contraint à vendre sa charge parce que les radicaux de son pays sont exaspérés que la Cour d'appel de Caen ait cassé un jugement du Tribunal de Vire qui le condamnait à huit jours de prison.

Et cependant, ajoute M. Delafosse, « la République nous a été relativement clémente, » et ce qui se passe dans d'autres parties de la France est bien plus odieux encore. Heureusement, selon un mot célèbre, ces choses-là se payent, et le moment approche où les électeurs vont les faire payer cher au parti qui s'est rendu coupable de tous ces méfaits.

L'INSTITUTEUR DE POMPIEY

L'instituteur de Pompiey (Lot-et-Garonne) a les meilleures notes de ses chefs hiérarchiques. En dehors de sa classe, il se consacrait pour augmenter ses modestes ressources; il allait, le jeudi et le dimanche, tenir les livres d'un négociant, membre du Conseil municipal. Mais voilà; ce négociant est un conservateur.... L'administration, ne voulant pas défendre à l'instituteur d'employer son temps libre à tenir les livres, parce que c'eût été un précédent qui aurait pu gêner quelque jour un négociant, a déplacé l'instituteur.

C'est l'hypocrisie jointe à la persécution.

LA VACHE A LAIT

Le ministre des finances vient de dresser, conformément à la loi, la liste des bureaux de tabac concédés en 1888.

Nous y relevons les noms suivants :

Mme Raynaud, veuve de l'ingénieur directeur de l'École supérieure de télégraphe, qui a péri, on le sait, victime d'un assassinat;

Mme Ninart, veuve du sénateur de la Haute-Vienne;

Mme Blancsubé, veuve du député de la Cochinchine;

Mme Philippe, veuve du député de la Haute-Savoie;

Mme Vildieu, fille du sculpteur Barye;

Mme de Trentinian, veuve du général d'infanterie de marine;

Mme Potier, veuve du général de brigade;
Mme de Sonis, veuve du général de division;
Mme Henry, mère d'un sous-lieutenant tué au Tonkin;

Mme Hubbard, veuve du secrétaire général de la questure de la Chambre des députés.

Aussi, sur les dix personnes, dix veuves, il s'en trouve quatre seulement qui véritablement avaient droit à cette faveur, étant veuves d'officiers.

Les autres veuves sont des personnes quelconques.

Quel titre la veuve d'un sénateur ou d'un député a-t-elle à un bureau de tabac?

Le sénateur ou le député est-il donc un fonctionnaire et se fait-il ainsi payer ses services?

Dans ce cas il n'est plus indépendant et il trahit le suffrage universel, le peuple, dont il relève uniquement.

Mais c'est ainsi que cela se passe.

Les sénateurs et les députés, qui précisément devraient veiller à ce que d'aussi scandaleux abus ne se commettent pas, les prennent à leur compte.

Et les veuves de ces messieurs accaparent les bureaux de tabac dont sont spoliées les veuves de nos officiers tués à l'ennemi, dans les expéditions meurtrières votées par leurs maris!

Du haut en bas, les républicains mettent la France à sac, tirant profit de tout.

Pour eux, la patrie n'est qu'une vache à lait qu'ils traient sans pitié, jusqu'à épuisement.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'écuver Fillis à Saumur

Grande nouvelle! M. Fillis est dans nos murs.

Tout le monde sait que M. Fillis, écuyer de cirque, voudrait, sous le patronage de M. le ministre de la guerre et à l'instigation de M. Clémenceau, révolutionner la cavalerie française par un procédé de dressage à lui. On sait également le tolle général que soulevé le système de cet écuyer belge.

Le ministre, voulant en avoir le cœur net, a consulté d'éminents officiers de cavalerie, et, finalement, a permis à M. Fillis de donner une reprise à Saumur devant le personnel et les élèves de l'École de cavalerie.

Nous pensons que cette séance aura lieu mardi (ou lundi, si ce jour n'est pas considéré comme férié).

Espérons que la haute compétence des écuyers de l'École de Saumur permettra de trancher cette question de dressage. En fait d'équitation et de dressage, M. Fillis pourrait bien, à Saumur, apprendre au lieu d'enseigner.

Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 1er mai

Des pétitions relatives au sectionnement électoral sont présentées au Conseil par les villes de Saumur et Cholet et déposées.

Le Conseil décide la mise à l'enquête des lignes ferrées de Cholet à Nantes et de Chalonnes à Beaupréau.

M. Gigot présente le rapport sur le phylloxéra et sur l'établissement de pépinières de plants américains. Il conclut :

1° Au maintien des traitements par insecticides ;

2° Création de trois pépinières, dans l'arrondissement de Saumur (ferme du Prieuré), dans l'arrondissement d'Angers et dans celui de Cholet (ces pépinières devraient comprendre 4 hectare ou 1 hectare 1/2) ;

3° Autorisation d'introduire des plants américains dans les communes phylloxérées, quand les Conseils municipaux en feront la demande. Ces conclusions de M. Gigot sont adoptées.

LES CONTRIBUTIONS EN MAINE-ET-LOIRE

Le contingent des contributions en principal du département de Maine-et-Loire est fixé aux chiffres suivants pour 1890 :

Contribution foncière : propriétés bâties, 2,130,160 fr. ; propriétés non bâties, 684,044 francs.

Total pour la contribution foncière, 2 millions 814,204 francs.

Personnelle-mobilière, 740,868 francs.

Portes et fenêtres, 543,984 francs.

Total du contingent, 4,069,053 francs.

LA HAUSSE DU SUCRE

Nous extrayons de la Revue commerciale du *Journal des Débats* les passages suivants :

« La hausse que nous avions prévue sur les sucres a dépassé de beaucoup les prix que nous espérions ; mais, malgré cela, nous devons encore considérer qu'une baisse sérieuse n'est pas possible. Nous avons de fréquentes réactions, et nous pouvons en avoir de nouvelles ; l'examen attentif de la situation nous conduit à croire à des cours plus élevés.

» Notre marché de Paris, tout en ayant monté d'environ 20 fr. depuis deux mois, reste encore en retard sur Magdebourg, Londres et New-York. Aussi l'étranger vient-il nous prendre tous les jours quelques lots de sucre, et même on exporte, ce qui n'était pas arrivé depuis bien des années : c'est que nous faisons des ventes à des pays qui n'étaient pas accoutumés à venir chercher chez nous la marchandise dont ils avaient besoin, tels que la Norvège et la Hollande.

» La statistique générale nous indique que le déficit du stock est de 344,882 tonnes sur l'année dernière, et de 416,403 tonnes sur 1887. Si pendant les cinq mois qui nous restent à courir avant la fabrication, les stocks devaient diminuer proportionnellement, nous serions loin d'avoir assez de sucre pour atteindre la prochaine récolte. Il n'y a donc aucune exagération à affirmer que nous arri-

verons au mois d'octobre avec une absence presque complète de marchandise. Les premiers sucres de Java, qu'on pourra faire venir par vapeur, seront impatiemment attendus, et il est à craindre que les Anglais et les Américains ne nous les disputent vivement.

» Il est maintenant hors de doute que la récolte coloniale est mauvaise ; nous en avons la preuve constante dans les expéditions qui n'ont pas cessé d'être de beaucoup inférieures à celles de l'an dernier ; les « sous-voies » pour l'Europe ne sont en ce moment que de 52,898 tonnes contre 101,145. Enfin, le stock de la Havane est de 78,000 tonnes contre 89,000.

» Les États-Unis sont si affamés de sucre qu'ils sont déjà venus chercher en Europe de fortes quantités, et ils ne se montrent pas disposés à abandonner les sucres exotiques, car les « sous-voies » pour l'Amérique sont légèrement supérieurs à ceux de l'an dernier, tandis qu'il y a une diminution de 50 0/0 dans les expéditions pour l'Europe.

» De tous ces chiffres il résulte d'une manière évidente que le défaut de marchandise générale justifie le maintien, sinon la hausse de nos cours.

» A ces raisons, on peut ajouter qu'il est fort à craindre que nous ne soyons entraînés à adhérer à la Conférence des sucres qui va s'ouvrir à Londres. L'Angleterre et l'Allemagne veulent la suppression des primes, et, si cette mesure était adoptée, ce serait de ce fait seul un relèvement considérable du prix du sucre, peut-être, dans un avenir rapproché, la diminution de la production en France.

Union Saumuroise. — Fête de Gymnastique

Ainsi que l'ont déjà annoncé les journaux de la localité, la Société l'Union Saumuroise donnera le dimanche 26 mai 1889, sur la place du Chardonnet, à Saumur, une fête de gymnastique, où seront exécutés les mouvements d'ensemble qui figurent au programme du grand concours de Paris de 1889 et une série d'autres exercices de force et d'adresse.

La Musique municipale, ainsi que l'Harmonie saumuroise, participeront à cette fête.

Dans un intermède aura lieu le tirage d'une magnifique tombola comprenant : des objets d'art, des paniers de Champagne, liqueurs, vins fins, etc., etc., dont la plupart ont été gracieusement offerts à titre d'encouragement par des négociants des environs. Nous espérons que les personnes généreuses de la ville suivront ce bon exemple et que nous pourrons, de notre côté, faire un grand nombre d'heureux.

Le prix du billet de tombola est de 50 centimes ; il donne droit en outre à une place de 50 centimes ou à deux de 25 centimes.

A partir du 12 mai, ces billets seront mis à la disposition du public par :

M. Marquoys, trésorier de la Société, café du Commerce ;

M. Grellet, café de la Paix ;

M. Guillemet, café National ;

M. Cesbron, café de l'Union ;

M. André Fresneau, place de l'Hôtel-de-Ville ;

MM. les Membres de la Société de Gymnastique ;

Et au siège social, 21 bis, rue des Boires.

Les Membres honoraires de la Société, munis de leur quittance de cotisation de 1889, pourront, du 19 au 20 mai, réclamer au siège de la Société, 21 bis, rue des Boires, une carte d'entrée spéciale et gratuite.

Dimanche prochain, de 9 heures à 4 heures du matin et de 4 heures à 4 heures du soir, continuation, et clôture, s'il y a lieu, du 2° concours de tir de l'année 1889.

MM. les Sociétaires sont priés de faire leur tir, afin de ne pas retarder la clôture du concours.

Saumur, 3 mai 1889.

Le Président de « l'Union Saumuroise »,
LANGLAIS.

Les Frères de Saumur invitent leurs amis de vouloir bien assister à la messe solennelle qui sera célébrée en l'honneur de leur fondateur, J.-B. de la Salle, à Saint-Pierre, demain samedi, à 9 heures.

UN IMPORTANT OUVRAGE

Un ouvrage très important, dû à la plume et au crayon du colonel Titeux, officier de la Légion d'honneur, professeur à l'École supérieure de guerre, va être prochainement publié.

C'est l'histoire de la *Maison militaire du Roi*, de 1814 à 1830.

Cette œuvre, remarquable à tous égards, était le complément nécessaire du livre de De-taille sur l'armée française ; elle a coûté au colonel Titeux des années de recherches laborieuses et de patientes investigations.

L'ouvrage comprendra deux forts volumes in-4°.

Plus de quatre-vingts dessins hors texte coloriés à la main et absolument inédits, donnent à cette publication un caractère tout spécial pour les artistes, les collectionneurs et les amateurs.

C'est un gros succès à l'horizon.

Baudry et Co, éditeurs de l'ouvrage, rue des Saints-Pères, Paris.

ANGERS. — La fête du 435° de ligne a commencé, mercredi soir 4^{er} mai, par une retraite aux flambeaux, très bien ordonnée, et qui a entraîné après elle, au pas militaire, la moitié de la population. Hommes, femmes, enfants, marchaient en rangs serrés, devant, derrière

et sur les flancs du cortège, des tambours et de la musique, les enveloppant de toutes parts, mais tenus à distance respectueuse par des pelotons et tout un encadrement de soldats, le fusil sur l'épaule. Toutefois, l'appareil militaire n'avait rien de rébarbatif ; des branches vertes ou fleuries égayaient les canons des fusils, et des porteurs de lanternes éclairaient la marche de tout le régiment, formé en pelotons sans armes, bras dessus, bras dessous, comme de joyeux compagnons.

Hier matin, à 6 heures, des détonations d'artillerie ont annoncé à la Ville l'ouverture de la journée de fête, qui commençait, à la caserne, par une aubade donnée à MM. les soldats du 435°. Peu après, le drapeau a été apporté solennellement, avec tous les honneurs, et planté, dans la cour, sur une sorte de reposoir tout décoré de feuillage. Une sentinelle veille sur le glorieux symbole de la patrie confié à l'honneur du régiment.

A midi, à deux heures, à trois heures, nouvelles détonations, qui annoncent les différentes parties du programme. Grand nombre de citoyens et de citoyennes se portent vers la place de la Visitation, où l'on peut voir la grille et les murs, derrière lesquels se continue la fête militaire, manifestée aussi, de temps en temps, par les joyeuses acclamations, qui saluent les vainqueurs aux divers jeux d'adresse.

(Union de l'Ouest.)

LE 435° DE LIGNE

A propos de l'anniversaire de la bataille de Lutzen, qui a été célébré hier à Angers, nous empruntons les renseignements qui suivent à l'historique du 435° de ligne :

La création du 435° régiment d'infanterie remonte au règne de Louis XIV. Mais, ce n'est qu'à dater de l'année 1813 que les annales du régiment font mention du rôle actif joué par le 435° dans les événements militaires.

Par décret du 12 janvier 1813, le 435° de ligne est formé à Paris par les cohortes n° 4, 8, 9 et 11. A peine formé, il est envoyé en Allemagne et dirigé sur Magdebourg.

Le 2 mai, Napoléon livre la glorieuse bataille de Lutzen. Pendant le cours de cette journée mémorable, qui coûta à l'ennemi 15,000 hommes tués ou blessés et 2,000 prisonniers, le 435° de ligne s'illustrait à la défense de la ville et du pont de Halle. Pendant toute cette journée, le 435°, à l'effectif de 75 officiers, 2,377 hommes et 4 pièces de canon, repoussa les attaques de 10,000 Prussiens ayant 15 pièces d'artillerie. Le commandant Prévost, qui s'était brillamment distingué, fut mis à l'ordre du jour de la Grande-Armée. La défense de Halle par le 435° arrêta la marche de l'extrême droite de l'ennemi et permit au reste de l'armée, combattant à sa droite, de remporter un succès décisif.

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

Toutes les autres lettres portaient comme suscription : « A la marquise de Rosmeur ».

Elles s'échelonnaient entre le moment fatal qui ouvrit l'exil devant les deux amies et le jour où à bout de forces Marie-Charlotte cessa de souffrir.

A mesure qu'ils les déplaient, les doigts de Joséphe tremblaient davantage. Là, dans ces épanchements intimes, s'écartaient les réserves, se levaient les voiles tendus ailleurs sur les douleurs intenses et incessantes de ces femmes de haut rang, jetées en un clin d'œil de l'opulence à la misère, dans un pays lointain, au milieu d'étrangers. Ces lettres, comme un miroir, reflétaient fidèlement, entièrement, cette vie de lutttes, de privations, d'angoisses, à laquelle, des deux fugitives, une seule, la plus épargnée, avait pu résister. Beaucoup étaient comme marbrées. Malgré les effacements produits par le temps, on y devinait des traces de

larmes. En les lisant, Joséphe aussi pleurait, à demi de pitié, à demi de honte.

Elle les prenait au hasard. Elle en ouvrit une qui ne contenait que quelques lignes, écrites à la hâte, par une main tremblante, enfiévrée.

« Dresde, janvier 1794.

» O Marie-Charlotte ! n'est-ce pas un affreux songe ? Quoi ! La douleur des douleurs devient la vôtre ! Tout est consommé ! Tout ! Il est mort, mort entre vos bras ! A travers tant de dangers, après tant de larmes, il ne vous a rejointe que pour vous quitter encore et, cette fois, sans retour. Mon amie ! Ma sœur ! Que ne suis-je près de vous pour vous soutenir, pour pleurer avec vous ! Hélas ! je ne puis pas même vous écrire. Je suis malade. Ma sœur et ses deux filles ont eu la tête tranchée sur l'échafaud de Dijon, le jour même, à l'heure même où votre cher époux expirait sous vos yeux... »

— Son époux ! Sous ses yeux !

— O mon Dieu ! s'écria Joséphe, ô mon Dieu ! quel horrible mystère ! Ayez pitié de moi, ô mon Dieu, ayez pitié de moi !

— Pourquoi pitié de vous ? Pourquoi un mystère ?

Le regard cloué sur cette page, Joséphe ne répondait pas.

— Où donc voyez-vous un mystère ? répéta Lisbeth. Pourquoi son époux ne l'aurait-il pas rejointe ? Lui-même avait annoncé son retour.

Et, fouillant de la main les lettres encore éparpillées, elle en dégagna une grande, facile à reconnaître, qu'elle tendit à Joséphe.

— Antvers, 12 juillet 1793.

» Gloire à Dieu, ma bien-aimée ! Je vis, je suis sauvé, je cours vers vous, je vais vous revoir ! Ne pleurez plus, Marie-Charlotte ! ne pleurez plus, Dieu a eu pitié de nous ! Saladin m'a caché longtemps. Je lui dois la vie. Il m'a nourri de son pain bis. Oh ! que de fois, en mangeant ce pain de mon cher pauvre, j'ai pleuré de reconnaissance ! A quels périls ai-je échappé ! Comment suis-je encore de ce monde ? Marie-Charlotte, ma bien-aimée ! Quelles mortelles angoisses souffrez-vous ! Vous m'attendez en vain depuis plus de quinze jours. Mais je n'avais pu gagner Roscoff. J'avais trouvé, la nuit, Bénic dans le bois. Je craignais une trahison. Par bonheur, un canot anglais louvoyait près de Troëneur... »

— Joséphe n'en fut pas davantage. Une flamme traversait ses paupières. Ses yeux s'ouvrirent

démûrement. Devant Lisbeth effrayée, elle se dressa debout, raidie, comme si un ressort la lançait sur ses pieds. Alors, les deux mains tendues vers le ciel, éperdue, inconsciente de tout autour d'elle, elle dit d'une voix pareille à une clameur :

— Bénic fut innocent ! Bénic fut innocent ! Voici la preuve ! La preuve ! la preuve !

Et, jetant un cri terrible, elle s'évanouit entre les bras de Lisbeth.

ÉPILOGUE

Quatre mois se sont écoulés. Joséphe est, depuis six semaines, comtesse de Guestours. Un mot a volé, rapide comme l'éclair, qui en était le moteur. Et Maurice est accouru, ramené de l'abîme de la douleur aux sommets de la joie. Qui pourra dire les effusions, le bonheur de ces deux jeunes gens, si courageusement séparés par une question d'honneur et si soudainement rapprochés par un de ces coups dont la Providence a le secret ?

C'est de la main de la dernière, de la seule fille des Rosmeur, que le comte de Guestours a reçu sa fiancée, lavée de toute souillure, dotée du domaine, et maîtresse à son tour d'une population tombée à ses genoux.

» C'est ce bel épisode de la journée du 2 mai qui a valu au 135^e l'honneur de voir figurer sur son drapeau le nom glorieux de Lutzen.

» Après l'abdication de l'Empereur, l'ordonnance du 12 mai 1814 réduisit à 90 le nombre des régiments d'infanterie de ligne. Ainsi disparaît le 135^e, après seize mois de glorieuse existence. Ses divers éléments sont versés dans le régiment du Roi, devenu 1^{er} de ligne, et dans le 54^e de ligne, qui prend l'année suivante, pour le garder jusqu'à nos jours, le n^o 58. Pendant un demi-siècle, le n^o 135 ne reparait plus, et, jusqu'à 1870, le nombre des régiments en France n'alla pas au-delà de 100. Mais, à cette époque, il fallut en augmenter le nombre.

» C'est sous les murs de Paris que se forme, pendant l'année terrible, le 135^e de marche, qui, après quelques jours d'existence, prendra le nom de 135^e de ligne. Après la guerre, en vertu d'un décret présidentiel fixant à 126 le nombre des régiments, le 135^e devient le 120^e (1^{er} mai 1872). Le 29 septembre 1873, le président de la République signe un décret de formation de dix-huit nouveaux régiments d'infanterie, au nombre desquels se trouve le 135^e. Le 17 mai 1874, le général de brigade Bounetou remet au 135^e de ligne son drapeau, sur lequel sont inscrits les noms de Lutzen, Goldberg et Hanau.

LE MANS. — La *Semaine religieuse* du Mans annonce la réunion prochaine au Mans d'une assemblée provinciale, comme celles de Romans, Montpellier, Poitiers.

On y traitera « les questions qui touchent aux intérêts généraux et supérieurs de la Patrie: la religion, les mœurs, les écoles, les services publics, l'industrie, le commerce et l'agriculture ». Appel sera fait à tous pour assister à de sérieuses discussions et pour apporter le fruit de leurs études et de leurs réflexions.

TRAVERSÉ DE PART EN PART

On écrit de Champagne (Sarthe), 30 avril: « Aujourd'hui, vers deux heures de l'après-midi, un détachement du 103^e de ligne, actuellement au camp d'Auvours, faisait la petite guerre.

» Au moment de l'assaut, par suite d'un faux pas, un soldat est tombé en avant, la baïonnette de son fusil restant en l'air. Un de ses camarades, le nommé Théodore Angevine, qui se trouvait derrière lui, entraîné par son élan, s'est jeté sur la baïonnette qui l'a traversé de part en part, entrant par le côté droit et sortant par l'omoplate.

» Il a eu le courage de retirer lui-même la baïonnette.

» Après avoir reçu les soins nécessaires, Angevine a été conduit à l'hospice militaire du Mans, dans une voiture d'ambulance.

Car la merveilleuse nouvelle a éclaté sur le village comme la foudre qui renverse et enflamme tout en même temps. Le recteur l'a jetée du haut de la chaire.

Une rumeur, des sanglots, des cris étouffés lui ont répondu. Alors, devant ce peuple soulevé, hors de lui, contenu à grand peine par la sainteté du lieu, Lisbeth a ouvert le banc seigneurial, elle a foulé une poussière de près de cent années, elle a franchi ces degrés que ceux de sa race, seules, avaient le droit de toucher du pied. Puis elle a fait monter Joséphe près d'elle et le *Te Deum*, qui a ébranlé les voûtes, lui a rappelé le tonnerre dans la montagne.

Au sortir de l'église, il a fallu que la pauvre fille abandonnât ses mains aux larmes et aux baisers, de la foule. Et elle le faisait royalement l'âme des ancêtres revivait dans cette suzeraine née de la veille comme dans ses vassaux à la fidélité de granit.

» A Rosmeur Plouédic toujours!

Mais ce cri, qui a rempli toute la campagne, est seul demeuré de la ballade, rejetée aussitôt, répudiée comme vraie calomnie. La ballade que ce vaillant pays avait regardée jusqu'à ce jour comme son apanage, sa tradition vengeresse, son témoignage d'honneur! Il fallait

» Le blessé a eu un peu de fièvre, mais, à moins de complications imprévues, les médecins qui le soignent espèrent le sauver.

ORLÉANS. — Les fêtes du 460^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc seront célébrées le 8 mai avec une grande solennité.

Outre la procession habituelle et le panégyrique qui sera prononcé cette année par M^{gr} de Cabrières, évêque de Montpellier, on nous promet l'exécution de la magnifique cantate de Gounod.

Chemins de fer de l'Etat, d'Orléans et de l'Ouest

Voyages d'excursion

Sur les réseaux de l'Etat, d'Orléans et de l'Ouest, avec itinéraires tracés d'avance au gré des voyageurs.

Il est délivré dans toutes les gares des réseaux de l'Etat, d'Orléans et de l'Ouest, pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année, des billets individuels ou collectifs, de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe, pour les voyages d'excursion sur ces trois réseaux, avec itinéraires tracés d'avance au gré des voyageurs. Ces itinéraires peuvent ne comprendre que des lignes d'un seul ou de deux des trois réseaux. Le minimum de parcours d'un voyage d'excursion est de 300 kilomètres. Les billets d'excursion donnent aux voyageurs le droit de s'arrêter à toutes les gares situées sur l'itinéraire à parcourir.

Les billets individuels comportent, suivant la longueur du parcours, une réduction variant de 20 à 60 0/0 environ sur les prix calculés d'après les bases initiales du tarif général. Les billets collectifs comportent, pour chaque voyageur s'ajoutant au premier, des réductions supplémentaires et croissantes, calculées comme suit: le prix à payer par la première personne du groupe est établi comme pour un billet individuel. Ce prix est diminué de 5 0/0 pour la deuxième personne, de 10 0/0 pour la troisième, de 15 0/0 pour la quatrième, de 20 0/0 pour la cinquième et de 25 0/0 pour la sixième ou pour chaque personne au-delà de la sixième. En aucun cas, le prix par personne ne peut être inférieur au double du prix d'un billet simple au tarif ordinaire entre la gare de départ et la gare comprise dans l'itinéraire par laquelle ce prix est le plus élevé.

La durée de validité des billets d'excursion varie, suivant la longueur du parcours, de 36 à 60 jours, non compris le jour de la délivrance. Cette durée peut être prolongée de 10, 20 ou 30 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal à 10, 20 ou 30 0/0 du prix total initial du billet. La demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les demandes de billets doivent être faites cinq jours au moins avant la date à partir de laquelle les billets doivent être valables. Chaque demande donne lieu à la consignation d'une somme de 10 francs.

Le public pourra se procurer, dans toutes les gares des réseaux de l'Etat, d'Orléans et de l'Ouest, des formulaires de demande de billets d'excursion sur lesquels il trouvera tous les renseignements complémentaires concernant la délivrance et l'utilisation de ces billets.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 mai 1889.

Nos rentes conservent non-seulement toute l'avance acquise, mais surtout encore des tendances à la hausse très prononcées. Le 3 0/0 s'inscrit à 87.72; le 4 1/2 0/0 à 105.70.

Le Crédit Foncier voit revenir à lui et la spéculation et le comptant. Sur les deux marchés

les demandes sont très actives et l'action trouve facilement acheteur à 1.345.

La Société Générale à 472.50 est à un excellent cours d'achat. L'assemblée générale des actionnaires a démontré que le cours normal de l'action était supérieur à 500.

La Banque de Paris cote 760 avec un marché très animé. Les Dépôts et Comptes courants sont à 600; le Crédit Lyonnais se tient ferme à 692.50.

Le 10 mai, la Banque d'Escompte offrira au public 74,850 obligations hypothécaires de 500 fr. des Chemins de fer de Saragosse à la Méditerranée. Prix d'émission 276 fr. et net 275 fr. si on se libère à la répartition. La ligne dont il s'agit vient de couper une des plus belles lignes du littoral espagnol et déterminera par rapport à cette ligne, et au nord de l'Espagne, un raccourci de 449 kilomètres. L'affaire se présente sous de nombreux et recommandables patronages. De grandes maisons anglaises ont pris dans l'opération une très importante participation. Les obligations de Saragosse à la Méditerranée se recommandent à l'épargne qui trouve dans ce placement un revenu de 5 1/2 0/0 l'an, net d'impôt.

Les demandes des Bons Hypothécaires Tunisiens arrivent en assez grand nombre pour faire considérer comme certaine la réussite de l'émission à laquelle procède la Société Financière Intermédiaire dont le siège est à Paris, rue d'Antin.

L'obligation des chemins Economiques se traite, ex-coupon, à 377.25.

Dernières Nouvelles

M. Camille Dreyfus, convoqué hier soir par la commission d'instruction de la Haute Cour, a refusé de prêter serment et s'est retiré sans avoir fait de déposition.

Plusieurs notabilités de la Bourse vont faire une démarche, auprès de la chambre syndicale des agents de change, en vue d'obtenir la fermeture de la Bourse pour le lundi 6 mai.

LE ROI DE HOLLANDE

La Haye, 2 mai 1889.

La séance plénière des Etats-Généraux a décidé que le Roi reprendrait la direction du gouvernement, le cas prévu par l'art. 38 de la Constitution ayant cessé d'exister.

Nous venons de recevoir le numéro extraordinaire de l'Illustration sur l'Exposition universelle. Le supplément qui l'accompagne est, croyons-nous, la plus grande gravure sur bois qu'on ait jamais faite. Elle ne mesure pas moins de 1 m. 24 de largeur sur 84 centimètres de hauteur.

Dans de pareilles dimensions, on a pu représenter, dans tous ses détails, le panorama de l'Exposition; un croquis numéroté et un plan annexés à cet immense panorama donnent instantanément l'explication de tous ses détails.

Notre confrère a eu la nne excellente idée, grâce au numéro extraordinaire de l'Illustration, tous ceux qui se proposent de visiter l'Exposition peuvent, dès aujourd'hui, s'y promener par anticipation et organiser l'itinéraire de leurs visites.

peu ses vieux membres que la saison maltraitait, Bellah se leva. Quatre-vingt-six ans plus tôt, c'était elle, la fille de François-Philippe qui, à ce même foyer, avait dû commencer le terrible *diskan*. Epouvantée à la vue de tous ces gens excités qui bourdonnaient devant elle, n'entendant parler que de meurtre et d'assassin, ne sachant trop ce qu'on demandait à sa jeune inspiration, elle restait obstinément blotie dans le coin le plus obscur. Son père l'avait jetée de force au milieu du cercle et, comme nul prière ne parvenait à faire sortir un mot de ses lèvres, il lui avait serré violemment le poignet. Un cri de douleur et de sanglots avaient eu raison du silence. Faute de mieux, on s'était contenté de cette introduction, assez bien adaptée, d'ailleurs, au chant qu'elle inaugurait.

Aujourd'hui, le rôle de Bellah n'a pas changé. Les années n'ont fait que la rendre vénérable, lui conférer l'autorité, accroître encore son amour légendaire pour les Rosmeur et sa fierté de posséder seule une parenté spirituelle avec les maîtres tant pleurés.

A elle donc, à elle toujours l'honneur du premier mot.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

SAMEDI 4 Mai 1889

Une seule représentation extraordinaire Avec les concours de

M^{lle} JANE MÈA
M. REBEL

Premiers sujets du Théâtre-National de l'Odéon

FROUFROU

Pièce en 5 actes, en prose, de MM. MEILHAC et HALÉVY, de l'Académie française.

EXPOSITION PARIS 1889

Nous engageons nos lecteurs à ne pas se rendre à Paris pendant l'Exposition sans être munis des Coupons d'Hôtel de la Société des Voyages économiques, 10, rue Auber, Paris.

Ils seront bien, tout en limitant leur dépense. — Les prix des Coupons d'Hôtel de cette Société varient, suivant les hôtels, de 9 à 26 fr. par jour pour la chambre et les repas tout compris.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gonby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

AVIS

M. AVENIER a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Agriculteurs que la mise en vente des immeubles de l'usine des Huraudières, appartenant à M. de Saignes, ne le concerne en rien; il les prie en conséquence de bien vouloir adresser comme précédemment toutes leurs demandes d'engrais à M. Henri AVENIER, manufacturier, usine des Huraudières, où il continue la fabrication et la vente des engrais de toutes sortes.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN.

P. ANDRIEU, Successeur

JAMBONS D'YORK de 3 à 4 kilog., 4^e marque; le 1/2 kilog.: 4 fr. 40

SAUSSISSON DE LYON, le 1/2 kilog.: 3 fr. 50.

PONT-NEUF

PARIS — RUE DU PONT-NEUF — PARIS

Le Nouveau Catalogue et les Gravures des

Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

Printemps 1889 Hété

Vient de paraître

COMPLET Haute nouveauté

22 fr.

COMPLET drap noir

27 fr.

PANTALONS Rayures Mode

7 fr. 75

COMPLET Coutil chiné

9 fr. 75

EXPÉDITION FRANCO À DOMICILE dans toute la FRANCE

À PARTIR de 25 FRANCS. — LA MAISON DU

PONT-NEUF à Paris N° 1 PARIS Succursale

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

Tel est le titre du roman que nous commencerons demain samedi, avec la date de dimanche 5 mai.

L'Echo Saumurois a déjà publié, de M. M. DU CAMPFRANC, les feuilletons ci-après:

Du 20 mai au 24 juillet 1884: YVES TRÉ-VIREC.

Du 1^{er} janvier au 26 mars 1886: EXIL!

Du 17 mars au 29 mai 1887: LA COMTESSE MADELEINE.

Nos lecteurs n'ont pas oublié le plaisir que leur ont fait éprouver ces charmants ouvrages d'un auteur justement apprécié de tous les gens de goût.

PERLE FINE, qui offre un réel intérêt, obtiendra, croyons-nous, plus de succès encore.

De même que la Comtesse Madeleine, l'ouvrage qui va paraître dans nos colonnes a été honoré, le 27 mai 1888, d'une médaille d'honneur décernée par la Société d'Encouragement au bien.

Donc, tout le monde pourra et voudra lire

PERLE FINE

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

A VENDRE

EN BLOC OU EN DÉTAIL
MÊME SUR UNE ENCHÈRE.

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire, le SAMEDI 25 MAI 1889, à 1 heure de l'après-midi,

22 PARCELLES DE TERRE

D'une contenance totale de 1 hectare 16 ares 83 centiares,

Situées communes de Chacé, Souzay, Varrains, Dampierre, Saint-Cyr, Artannes et Saumur,

Sur la mise à prix totale de 1,970 fr. ;

ET

UNE MAISON

Située à Varrains, rue des

Roches-Neuves,

Contenant, avec ses dépendances, 10 ares,

Sur la mise à prix de 2,500 fr.

Le tout appartenant à M^{me} François BRETON.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

Facilités de paiement.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur. (400)

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 5 MAI 1889, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e LEDROIT, notaire,

UNE MAISON

Servant d'auberge

Située au canton de l'Oucheraie, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Longué, appartenant au sieur BENAIS, aubergiste, comprenant plusieurs appartements au rez-de-chaussée et plusieurs chambres au premier étage, écurie, remise et autres servitudes, et jardin derrière ; le tout contenant environ onze ares.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (418)

ON DEMANDE un garçon de magasin, muni de très bonnes références, pour une maison de nouveautés.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare,

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M^e LECOMPTE.

A VENDRE

1^o MATÉRIEL DE LOCATION POUR NOCES ;

2^o MATÉRIEL DE MARCHAND ÉPICIER, comprenant : comptoirs, casiers, rayons, tiroirs, bocaux, balances, etc.

Le tout en parfait état.

S'adresser à M. L. BONNEAU, liquidateur, 33, rue d'Alsace, à Saumur. (376)

A VENDRE

Un TRICYCLE Peugeot, n^o 1.

S'adresser à M. GALLÉ, rue de la Petite-Bilange, 5. (260)

A CÉDER

Pour cause de santé

MAGASIN DE LINGERIE

Au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} TAILLARD.

A CÉDER APRÈS DÉCÈS

Un Fonds de M^d. Tailleur

S'adresser à M^{me} V. BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

A LOUER

Rue de Bordeaux, 14.

PORTION DE MAISON, magasin ou boutique, vaste atelier, propre à différents genres d'industrie ; jardin.

S'adresser à M. SALAIS, rue du Collège, 3. (422)

APPARTEMENTS à LOUER

Pour personne seule ou pied-à-terre.

S'adresser à M. OFFRAY, horloger, place Saint-Pierre. (41)

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire. S'adresser à l'Usine. (259)

CHAPELLERIE FRANÇAISE

GROS ET DÉTAIL

ROUSSEAU

Rue Saint-Jean, 50.

Grand assortiment de Chapeaux souples, durs et demi-souples. Articles haute nouveauté Lavite. Casquettes fantaisie, première maison de Paris.

Chapeaux de soie Des-granchamps.

Chapeaux de paille hommes, dames et bébés (forme spéciale en jonc pour petite fille), paille anglaise et autres.

Tous ces articles, de la plus haute nouveauté, seront vendus à de très bonnes conditions.

Atelier de Blanchissage pour les Pailles

Toutes réparations sont livrées sous 48 heures.

A LOUER MAISON fraîchement restaurée et JARDIN, rue de Bordeaux, 55. S'adresser à M. DUPONT, au Pont-Fouchard. (377)

A VENDRE JOLI PONEY bai, 1^{er} âge, 4 ans, très doux, avec sa Charrette anglaise et son harnais ; occasion. S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins des pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 MAI

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	87 40	Banque de France	4185	Est 3 0/0 anc. r. à 500	380	Compagnie parisienne du Gaz	525 50
3 0/0 amortissable	89 50	Banque d'Escompte	537 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	409 50	Transatlantique 3 0/0 r. à 500	354
4 1/2 1883	105 30	Comptoir d'Escompte	137 50	fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	479	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1340	fonc. 1880 3 0/0 r. à 500	465	obligations à lots	150
Oblig. 1855-60 3 0/0	535	Crédit Industriel et Commercial	585	fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	389	Suez 5 0/0 remboursable à 500	595
— 1865 4 0/0	528	Crédit Lyonnais	695	fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	463	FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	442	Crédit Mobilier	426 25	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		—	—
— 1871 3 0/0	403	Dépôts et Comptes courants	600	Est 3 0/0 anc. r. à 500	410	Emprunt russe 1862 5 0/0	106
— 1875 4 0/0	520 50	Société Générale	467 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	415 75	— 1870 5 0/0	102 20
— 1876 4 0/0	525	Est	845	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	413	— 1884 5 0/0	103 87
— 1886 3 0/0	393 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1411 25	Nord 3 0/0 r. à 500	420	— 1889 4 0/0	94 35
Bons de liquidation	522 50	Midi	1230	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	416		
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	415		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or	93 60		
				Dettes d'Égypte 6 0/0	475		
				Extérieur 4 0/0	77		
				Hongrie 4 0/0 or	88		
				Italie 5 0/0	97 45		
				Portugal 4 1/2			

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Le MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,